



livret d'accueil



hôpitalLozère



Groupement Hospitalier de Territoire
Lozère

Bienvenue à l'Hôpital Lozère

Que vous soyez accueillis sur le site Vallée du Lot à Mende ou sur le site Gévaudan à Marvejols, l'ensemble des personnels hospitaliers vous souhaitent la bienvenue à l'Hôpital Lozère.

A l'Hôpital Lozère, le patient est au coeur de nos préoccupations. Nous nous engageons à offrir avec bienveillance, à chaque patient et résident, une qualité d'accueil et une sécurité des soins optimales. Ce livret d'accueil a pour objectif de vous faire connaître notre établissement et de vous aider dans vos démarches. Vous y trouverez des informations sur les conditions de votre séjour, le déroulement de votre hospitalisation ainsi que sur vos droits en qualité d'usagers du service public hospitalier.

Nous sommes attentifs à toutes vos remarques et vous invitons, dans un souci d'amélioration continue de nos prestations, à compléter le questionnaire de sortie à votre disposition. Nous vous assurons de notre dévouement et vous souhaitons un prompt rétablissement.



Site Vallée du Lot
Avenue du 8 mai 1945
48000 MENDE

*Le directeur
La Présidente de la Commission
Médicale d'Établissement*

Site Gévaudan
Rue Jean Fontugne
48100 MARVEJOLS



HORAIRES DU BUREAU DES ADMISSIONS

Sites Vallée du Lot
et Gévaudan :
Du lundi au vendredi
De 8h00 à 18h00

Votre
hospitalisation.

Votre séjour

FORMALITÉS D'ADMISSION

Afin de constituer votre dossier administratif, vous ou l'un de vos proches, devez vous présenter au bureau des admissions. Lors de la prise de rendez-vous d'hospitalisation, il peut vous être proposé de constituer à l'avance votre dossier administratif d'admission.

Pensez à demander la chambre particulière qui pourra vous être octroyée selon les disponibilités.

Pour le service d'obstétrique, gynécologie et orthogénie, les formalités d'admission s'effectuent directement dans le service.

Dans le cas d'une hospitalisation d'urgence :

Les formalités sont réduites au minimum. Néanmoins, vous (ou l'un de vos proches) devrez présenter, dès que possible, les documents précités au Bureau des admissions en vue de régulariser votre dossier.

DOCUMENTS À FOURNIR

Pour obtenir la prise en charge de vos frais, il est important d'apporter :

Carte vitale ou
attestation de droit



Carte
d'identité ou
livret de famille

Carte de
mutuelle



CAS PARTICULIERS

- L'attestation d'affection de longue durée (ALD)
- Votre prise en charge CMU complémentaire
- Le volet 2 de déclaration d'accident du travail
- Pour les ressortissants européens le formulaire E111,
- Pour les ressortissants étrangers hors UE, l'attestation de votre assurance privée
- Si vous êtes étranger en situation irrégulière, vous avez la possibilité de demander l'Aide Médicale d'Etat.

SERVICE SOCIAL

Dès votre admission, une assistante sociale est disponible au sein de l'établissement afin de vous accompagner et de vous conseiller dans vos démarches. Pour la mise en place d'aides à domicile, si vous pensez rencontrer des difficultés à votre sortie d'hospitalisation ou pour toute autre demande d'aides-sociales

04 66 49 61 25 / 04 66 49 61 21

ADMISSION DES MINEURS OU MAJEURS PROTÉGÉS

MINEURS

En général, l'admission d'un mineur se fait avec le consentement d'un des titulaires de l'autorité parentale, qui devra également être présent au moment de la sortie de l'enfant (en cas d'impossibilité, un majeur peut être mandaté par ces derniers ou sur demande manuscrite des parents).

MAJEURS PROTÉGÉS

L'admission se fait en recherchant le consentement de la personne protégée ainsi que celui de son tuteur en qualité de représentant légal.

En cas d'urgence vitale et d'impossibilité de joindre un représentant légal, les soins seront dispensés en passant outre le consentement, et après avis de deux médecins.



Inform

CHAMBRE TÉLÉPHONE TÉLÉVISION - WIFI



La chambre, peut être double ou individuelle, selon les disponibilités (Cf. Annexe Grille des Tarifs pour la chambre particulière). Elle est équipée d'un **téléphone fixe** dont vous pouvez demander l'ouverture de la ligne au standard (composer le 9). Il est toutefois possible d'utiliser votre téléphone portable. Vous pouvez bénéficier du **wifi** et de la location d'une **télévision**, facturée à la nuitée. *Toutes ces prestations sont à demander à l'accueil de l'hôpital.*

LES REPAS



Les repas sont **servis en chambre**. Les régimes spécifiques sont pris en compte et adaptés à vos besoins avec l'aide d'une équipe de **diététiciennes**. Les accompagnants peuvent partager le repas avec vous en respectant le fonctionnement du service. Vous devez le signaler à l'équipe soignante, avant 10h00 pour le déjeuner et avant 14h00 pour le dîner. Les **tickets repas** sont à acheter au bureau des admissions.

VOTRE LINGE

Il vous appartient d'**apporter votre linge** personnel et votre nécessaire de toilette. Le linge personnel n'est pas fourni, ni entretenu par l'hôpital. Une prestation pressing est proposée par le kiosque.



VOTRE COURRIER



Une **boîte aux lettres** est disponible à proximité du kiosque pour l'envoi de votre courrier.

INVENTAIRE DES EFFETS PERSONNELS

Il vous est conseillé de ne pas apporter d'objets de valeurs et de les confier à votre famille ou un proche. Néanmoins, un inventaire de vos effets personnels et objets de valeur sera réalisé avec vous, **lors de votre arrivée** (que ce soit par les urgences ou directement dans le service d'hospitalisation) par un professionnel du service. Il vous sera proposé de déposer vos objets de valeur **au coffre du bureau des admissions**. Si vous ne le souhaitez pas, vous avez la possibilité de les conserver avec vous tout en sachant que la responsabilité de l'établissement ne saurait être engagée en cas de perte, vol ou détérioration. En ce qui concerne les dispositifs personnels, tels que lunettes, prothèses dentaires, auditives et le téléphone portable votre vigilance personnelle sera requise pour leur entretien et leur rangement.

LES VISITES



Vos parents et proches peuvent vous rendre visite sauf contre-indication médicale, en fonction des horaires du service dans lequel vous êtes hospitalisé. Les horaires de visites peuvent être aménagés en fonction des contraintes de vos proches et/ou de votre état de santé. D'une manière générale, les visites ne sont **pas autorisées le matin et au-delà de 21h30**.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si vous vous sentez isolé, vous pouvez demander la visite de bénévoles par l'intermédiaire du cadre du service ou bien contacter directement l'association. Association nationale de visiteurs de malades en établissement hospitalier :
04 66 45 12 21 ou 04 66 32 05 57



Informations pratiques

LE KIOSQUE, UN ESPACE DE CONVIVIALITÉ

Situé à l'accueil du site Vallée du lot, il est ouvert du **lundi au samedi de 7h00 à 19h00 et le dimanche de 7h00 à 13h00**. Il propose une gamme de services : presse, produits d'hygiène, restauration rapide, pain et viennoiseries ainsi qu'un service pressing. Les tarifs sont affichés au kiosque.



PRÉPARATION DE LA SORTIE

Selon votre état de santé, le retour à votre domicile pourra se faire :

- En voiture particulière d'un de vos proches.
- En taxi, VSL (véhicule sanitaire léger pour un transport assis) ou ambulance (transport couché), le choix de la société de taxi ou de l'ambulance vous appartient.

Quel que soit le mode de transport, si le médecin le juge nécessaire, un **bon de transport** vous sera remis pour en obtenir le **remboursement** auprès de votre caisse d'assurance maladie.

VOS MÉDICAMENTS

Afin que votre prise en charge médicamenteuse soit optimale, vous devez apporter toutes vos **ordonnances** en cours et vos médicaments, et les remettre au médecin ou à l'infirmière du service.

Le médecin hospitalier élabore une prescription pour la durée de votre séjour, adaptée à vos besoins actuels, en tenant compte de tous vos traitements.

Les médicaments prescrits pendant l'hospitalisation sont fournis par la **pharmacie de l'hôpital** : vous ne devez pas utiliser vos médicaments personnels.

Lors de votre sortie, le médecin hospitalier vous remet une ordonnance, liée à votre pathologie et qui reprend vos traitements habituels, si nécessaire.

Les médicaments que vous avez apportés vous seront remis, hormis ceux que vous ne devez plus utiliser.

Après votre sortie, munissez-vous de l'ordonnance établie en fin de séjour et prenez rendez-vous avec votre médecin traitant qui réajustera vos traitements.

Le médecin qui vous prend en charge a autorisé votre sortie (transfert vers un autre établissement ou sortie définitive). Le secrétariat vous remettra vos documents de sortie.

Pour votre **départ**, vous devez vous rendre (ou un proche) au service des admissions, afin de :

- Vérifier, voire compléter votre **dossier administratif**,
- Régler les éventuels **frais d'hospitalisation** (ticket modérateur, forfait journalier),
- Recevoir un **bulletin de situation** précisant la durée de votre hospitalisation.

LE PAIEMENT DES FRAIS DE SÉJOUR

De quoi sont composés les frais d'hospitalisation ?

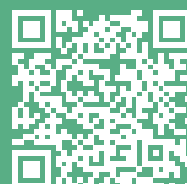
L'assurance maladie prend en charge **80%** des frais d'hospitalisation.

La mutuelle prend en charge le ticket modérateur, soit **20%** des frais d'hospitalisation, le forfait journalier (20€/jour) et la chambre particulière, selon le contrat souscrit à votre mutuelle.

En cas de non-souscription à une mutuelle, resteront à votre charge, le **ticket modérateur** et le **forfait journalier**.

Où payer les frais d'hospitalisation ?

Au bureau des admissions
ou depuis notre site internet
www.hopital-lozere.fr



LA SPIRITUALITÉ

Vous pouvez demander à rencontrer un ministre du culte de votre confession **religieuse**, auprès de l'équipe soignante. Des offices religieux sont célébrés dans la chapelle du site Vallée du Lot.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

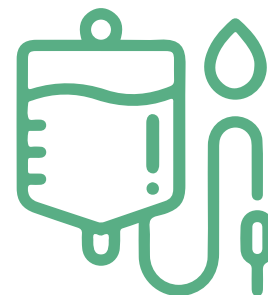
Le **code de la route** s'applique dans l'enceinte de l'hôpital. Nous vous demandons de respecter les indications figurant sur les panneaux de signalisation et les emplacements matérialisés des parkings. Un stationnement anarchique peut compromettre et retarder l'accès des véhicules de secours et de lutte contre l'incendie.



LA TRANSFUSION SANGUINE

La transfusion sanguine est un **traitement médical** qui peut être nécessaire en cas de manque de globules rouges, de plaquettes ou de facteurs de coagulation. Elle n'est envisagée par votre médecin que lorsque les bénéfices attendus pour votre santé sont supérieurs aux risques encourus. L'Hôpital Lozère dispose de **son propre dépôt** de délivrance de produits sanguins labiles. Des examens obligatoires permettant de s'assurer que le produit convient au patient sont réalisés avant chaque transfusion.

Le patient ou sa personne de confiance sont informés des produits transfusés.



LE TABAC ET L'ALCOOL



La consommation d'alcool et de tabac sont **interdites** dans l'enceinte de l'établissement.

De même, l'introduction d'aliments de l'extérieur doit se faire en concertation avec l'équipe soignante afin de respecter les mesures d'hygiène et prévenir les risques liés aux non respects des consignes alimentaires et aux troubles de la déglutition.

L'HYGIÈNE À L'HÔPITAL



L'Hôpital est doté d'un **CLIN** (Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales) qui organise la **prévention** et la **surveillance** des **infections nosocomiales**. Il assure également des actions de formation pour les professionnels de santé. Il est assisté de l'équipe opérationnelle d'hygiène et travaille en lien avec les correspondants en hygiène de chaque service.

Recommandations **pour les patients** : faire une désinfection des mains régulière avec une solution hydro alcoolique (SHA), respecter les règles d'hygiène (lavage des mains après être allé aux toilettes, toilette quotidienne, respect des consignes lors d'une intervention au bloc opératoire)

Pour les visiteurs : ne pas apporter de fleurs, utiliser la solution hydro alcoolique avant d'entrer dans l'établissement, dans la chambre, à la sortie de la chambre. Ne pas rendre visite à un patient si on est soi-même infecté et contagieux (grippe, rhume, gastro, covid...).

Vos droits et devoirs

Le saviez-vous ?

Avec la **non-divulgence de présence**, vous pouvez demander dès votre admission à ce que votre présence dans l'établissement ne soit pas divulguée et qu'aucune information ne soit donnée, même à vos proches.

DIRECTIVES ANTICIPÉES

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, à tout moment, faire une déclaration écrite, appelée «directives anticipées» afin de préciser ses souhaits quant à sa **fin de vie**, prévoyant ainsi l'hypothèse où elle ne serait pas à ce moment-là en capacité d'exprimer sa volonté

Les directives anticipées indiquent au médecin vos volontés concernant les conditions de poursuite, de limitation, ou d'arrêt des traitements ou d'actes médicaux.

L'existence des directives anticipées doit être connue du médecin et de votre **personne de confiance** et elles doivent être facilement accessibles. Vous avez la possibilité de les déposer sur votre **DMP** (dossier médical partagé) où elles seront accessibles uniquement au médecin et à l'infirmière.

INFORMATION ET CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ AUX SOINS

Tout acte médical et tout traitement doivent faire l'objet d'un **consentement libre et éclairé** de la part du patient. Aussi tout professionnel de santé, médecin, doit informer le patient sur les conséquences de ses choix et des risques éventuels des soins proposés.

Lorsque la personne n'est pas en état d'exprimer **sa volonté**, la personne de confiance ou la famille, ou à défaut un de ses proches doit être consulté préalablement.

Dans le cas du **mineur** ou du **majeur protégé**, le consentement doit être systématiquement recherché. Si le **refus** de traitement par la personne détentrice de l'autorité parentale ou par le tuteur, risque d'entraîner des conséquences graves pour la personne concernée, le médecin donne les soins indispensables.



PERSONNE DE CONFIANCE

Vous pouvez désigner par écrit une personne de confiance pour la durée de l'hospitalisation et au-delà. Cette personne pourra vous accompagner et vous assister dans vos démarches. Elle sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire et participer aux prises de décision vous concernant. Cette personne peut être un membre de votre famille

ou votre médecin traitant ou encore un proche. Pour les enfants mineurs, ce sont les parents qui exerceront le rôle de personne de confiance. Le secret médical partagé entre les professionnels de santé qui vous prennent en charge pourra de même, être partagé avec la personne de confiance que vous aurez désignée.

ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

Chaque patient (et/ou ses représentants légaux) a la possibilité de demander personnellement l'accès à son dossier médical et la copie d'éléments de ce dossier.

Vous pouvez, selon votre choix, **consulter gratuitement votre dossier médical** sur place et vous faire accompagner, si vous le souhaitez, d'un médecin que vous aurez désigné.

Ou bien demander la communication de votre

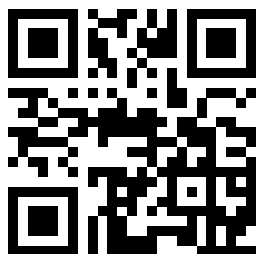
dossier via le **formulaire de demande** de dossier médical disponible auprès des secrétaires médicales et des cadres de santé, par mail à direction@ch-mende.fr ou **téléphone** au 04 66 49 49 00.

Le formulaire est également téléchargeable sur le site internet de l'Hôpital Lozère.



Mon Espace Santé, qu'est-ce que c'est ?

Mon espace santé est un espace numérique personnel et sécurisé, proposé par l'Assurance Maladie et le ministère de la Santé, qui a vocation à devenir le carnet de santé numérique interactif de tous les assurés. Grâce à ce nouveau service, chacun peut participer activement au suivi et à la préservation de sa santé.



mon
ESPACE
SANTÉ

INFORMATION SUR VOS DONNÉES DE SANTÉ

Les données médicales et administratives vous concernant sont **informatisées**. Les traitements des données personnelles sont mis en oeuvre dans le respect des dispositions du RGPD Règlement (UE) 2016/679 du 26 avril 2016 relatif à la **protection des personnes** physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées et des référentiels de la **CNIL** (Commission nationale informatique et libertés).

Vous pouvez exercer votre **droit de refus** quant à l'utilisation de vos données personnelles. Veuillez faire part de votre opposition lors de votre hospitalisation.

LE DROIT À LA BIEN-TRAITANCE POUR TOUS

Le droit aux soins : un droit **inaliénable**. Vous bénéficiez du droit à être **soigné** et respecté par l'ensemble de vos interlocuteurs. Votre **dignité** et votre **vie privée** seront respectées.

La bien-traitance se fonde sur le respect de la personne humaine et de sa dignité en application de la charte de la personne hospitalisée.

Pour l'usager et ses proches, cela consiste à

- Exprimer ses choix, ses volontés et ses convictions
- Participer à la prise en charge de sa maladie avec les équipes
- Respecter les professionnels de santé

Pour les professionnels

- Organiser le meilleur parcours de soins pour l'usager
- Garantir une réponse aux demandes
- Dispenser des soins inscrits dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité
- Respecter les chartes de la personne hospitalisée, de la personne âgée dépendante, de l'enfant hospitalisé
- Prendre en charge ou prévenir toute forme de douleur

Pour tous

- Respecter le règlement intérieur de l'établissement, l'organisation des services ; les règles d'hygiène et de sécurité
- Echanger des informations en respectant la confidentialité et la discrétion
- Ecouter et se rendre disponible
- Appliquer les règles de politesse et de courtoisie

CHARTRE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE



1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



2 Les établissements de santé garantissent la **qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



3 L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le **consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à une **recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la **vie privée** est garanti à toute personne ainsi que la **confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

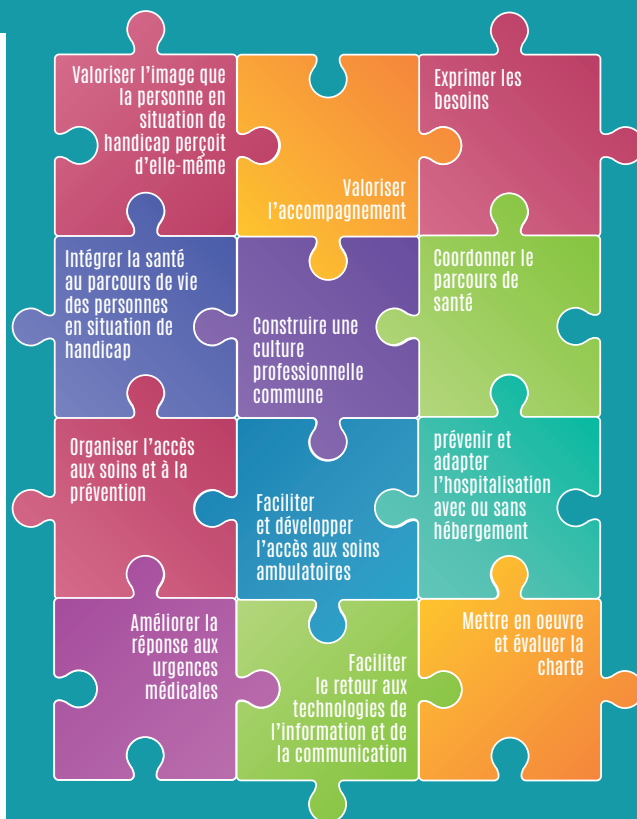


La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

CHARTRE ROMAIN JACOB



PRISE EN CHARGE DE VOTRE DOULEUR

La douleur n'est pas une fatalité.

Les équipes de l'Hôpital Lozère s'engagent à respecter l'article L.1110-5 du Code de la Santé Publique : « Toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée ».

La prise en charge de votre douleur est une priorité. Si vous avez mal, alertez l'équipe soignante. Elle évaluera avec vous l'intensité de votre douleur afin de déployer des moyens thérapeutiques adaptés à votre pathologie et vous soulager.



L'Hôpital Lozère dispose d'un comité de lutte contre la douleur, **CLUD**. Sa mission est de définir les orientations de la politique de lutte contre la douleur au sein de l'établissement. Ses membres représentent tous les secteurs et fonctions de l'hôpital. Dans les services de soins, des référents douleurs animent une véritable culture de lutte contre la douleur.

Pour les patients présentant des douleurs chroniques réfractaires, l'Hôpital Lozère propose une consultation « douleur chronique »

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Le questionnaire de satisfaction qui vous a été remis lors de votre arrivée, est à remettre dans la boîte aux lettres prévue à cet effet au niveau de l'accueil, ou aux soignants du service. L'analyse de ce questionnaire permet à l'établissement d'améliorer la qualité des prises en charge en tenant compte de votre expérience.

Les établissements de santé sont inscrits dans une démarche nationale de recueil de la satisfaction des usagers, appelée **E-Satis**. Aussi il vous a été demandé, lors de vos démarches administratives d'admission, de fournir une adresse mail destinée à vous adresser, après votre séjour, un questionnaire à compléter en ligne.



QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

Patient ou usager, vous pouvez participer à l'amélioration de la qualité et la sécurité du système de santé en signalant directement sur le portail www.signalement-sante.gouv.fr, les événements sanitaires indésirables que vous suspectez être liés aux produits de la vie courante et actes de soins.

Certification HAS. L'Hôpital Lozère a été certifié en B par la Haute Autorité de Santé en 2018. La certification est obligatoire depuis 1996 avec une visite obligatoire tous les 4 ans, réalisée par des experts-visiteurs indépendants de la Haute Autorité de Santé. **QUALISCOPE** est un service grand public qui informe sur le niveau de **qualité et de sécurité des soins** mesurés par la HAS dans tous les hôpitaux et cliniques de France.



UN REMERCIEMENT, UNE RÉCLAMATION, VOTRE SATISFACTION

Ils peuvent être adressés par courrier au représentant légal de l'établissement ou au représentant des relations avec les usagers et les associations (RRUA).

La **Commission Des Usagers** (CDU) a pour mission de veiller à ce que vos droits soient respectés et de vous aider dans les démarches de médiation qui pourraient être sollicitées. Elle examine les plaintes et réclamations des patients. Elle recommande à l'établissement l'adoption de mesures afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches. Pour établir ces recommandations, la CDU s'appuie sur toutes les plaintes, réclamations,

éloges, remarques, propositions et questionnaires de satisfaction. Pour contacter les représentants des usagers ou la commission des usagers :

Les représentants des usagers peuvent-être contactés directement via l'adresse mail ci-dessous : representants-des-usagers@ch-mende.fr ou par courrier postal à :

**Représentants des usagers : HOPITAL LOZERE
53 Avenue du 8 mai 1945 - 48000 MENDE**

La liste des membres de la CDU est disponible sur simple demande auprès de la direction :
Tél 04 66 49 49 00 ou rrua@ch-mende.fr.

Votre
l'hôpital

03.

Formation des professionnels de santé sur site

Le saviez-vous ?

L'Hôpital Lozère s'inscrit dans une dynamique de formation des futurs professionnels de santé.



IFSIL - Institut de Formation en Soins Infirmiers de Lozère et IFAS - Institut de Formation des Aides-Soignants



CESU - Centre d'Enseignement en Soins d'Urgence



Accueil des internes en médecine et pharmacie de la faculté de Montpellier

Le saviez-vous ?

HANDICONSULT 48 est une prestation complémentaire offerte aux usagers en situation de handicap pour vous accompagner avant et pendant votre séjour au sein de l'Hôpital Lozère.

Pour qui ?



Pour toute personne en situation de handicap, résidant en institution ou à domicile.

Quand ?

Pour les consultations médicales, les interventions chirurgicales, et les hospitalisations ambulatoires.

Comment ?

L'infirmière anticipe et coordonne l'accompagnement. Handicap et déficience : Identifier les besoins spécifiques, le degré d'autonomie. Communication et matériel : prévoir les précautions et les mises en oeuvre particulières. Un accompagnant : évaluer la nécessité de la présence d'un aidant auprès du patient.



03
VOTRE HÔPITAL



Le Centre 15
pour les
urgences

L'offre d

SITE DE LA VALLÉE DU LOT (MENDE)

SECTEUR DE MÉDECINE

- Angiologie
- Cardiologie
- Dermatologie
- Electro-encéphalographie
- Endocrinologie
- Hôpital de jour
- Médecine
- Neurologie (EEG, EMG,...)
- Oncologie et hématologie
- Pneumologie
- Rhumatologie
- Sexologie

SECTEUR MÈRES - ENFANTS

- Maternité (niveau 2b)
- Gynécologie
- Orthogénie
- Pédiatrie et néonatalogie
- CAMSP (Centre d'action médico-sociale précoce)
- Plateforme de coordination et d'orientation (trouble neurodégénératives du développement)

SECTEUR GÉRIATRIE

- Médecine Gériatrique
- Consultation Mémoire
- Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR)
- Hôpital de jour de gériatrie
- EMG (Equipe Mobile de Gériatrie)
- Équipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP)
- EHPAD Chadelcoste
- USLD - UHR - UCC
- EHPAD La Randonneraie
- EPS - PA Equipe parcours santé personnes âgées

SECTEUR DE CHIRURGIE

- Anesthésie
- Chirurgie Bariatrique
- Chirurgie Orale
- Chirurgie Orthopédique et Traumatologie
- Chirurgie Viscérale et Digestive
- Hépto-gastrologie et MICI
- Ophtalmologie
- Oto-Rhino-Laryngologie
- Réanimation
- Urologie

SECTEUR SOINS CRITIQUES

- Réanimation médicale et chirurgicale
- Surveillance continue

PARTENAIRES

- AIDER (dialyse)
- HAD France



LES CONSULTATIONS EXTERNES

L'Hopital Lozère propose une offre de consultations externes dans un grand nombre de spécialités. Il s'inscrit dans une dynamique d'élargissement de son offre de consultations spécialisées afin de répondre aux besoins des usagers.

La prise de rendez-vous se fait via *Doctolib* ou par téléphone au 04 66 49 49 49.



Les soins



SECTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE

- Centre de Lutte Anti-Tuberculose (CLAT)
- Centre de Vaccination
- Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD)
- Diététique
- Équipe de Liaison en soins addictologie (ELSA)
- Permanence d'accès aux soins des plus démunis (PASS)
- Service social

SERVICES URGENCES

- Accueil des urgences
- Centre 15
- SMUR (Service Mobile d'Urgences et de Réanimation)
- UHCD (Unité d'hospitalisation de courte durée)

SERVICES MÉDICO - TECHNIQUES

- Laboratoire
- Imagerie Médicale (Radio, IRM, Scanner, Échographie, mammographie, etc.)
- Pharmacie
- Équipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH)

SITE DU GÉVAUDAN (MARVEJOLS)

MÉDECINE

- Cardiologie
- Dermatologie
- Diabète 48
- Education Thérapeutique du patient, Diabète
- Endocrinologie
- Handi consult 48 (Handidents, Handigynéco)
- Plaies et cicatrisation 48
- Rhumatologie

CHIRURGIE

- Anesthésie
- Chirurgie Dentaire
- Chirurgie Vasculaire
- Chirurgie Orale
- Chirurgie Orthopédique du Sport et Traumatologie
- Chirurgie Orthopédique Pédiatrique
- Chirurgie Urologie
- Chirurgie Viscérale
- Hépto-Gastro-Entérologie
- Ophtalmologie
- Gynécologie
- Angiologie

SERVICES MÉDICO - TECHNIQUES

- Pharmacie

PARTENAIRES

- AIDER (dialyse)
- HAD France

POUR + D'INFORMATIONS

Concernant l'offre de soins de l'établissement, rendez-vous sur le site internet : www.hopital-lozere.fr



IMAGERIE MÉDICALE

L'Hôpital Lozère dispose d'un plateau technique complet et numérisé pour la réalisation de radiographies conventionnelles, scanners, IRM, mammographies, échographies et ostéodensitométries.

L'établissement est équipé d'un système qui permet la transmission numérisée des clichés aux services de l'hôpital ou à des établissements extérieurs. Ce système permet d'obtenir l'avis spécialisé de médecins présents au sein d'autres établissements en temps réel. Avec votre consentement, vos examens peuvent être interprétés en téléradiologie, c'est-

à-dire par des praticiens à distance.

Le service d'imagerie médicale réalise également les examens des patients extérieurs. Les images et les comptes rendus peuvent être consultés en ligne grâce à un code personnel et confidentiel qui vous est remis lors de votre venue, ou peuvent être demandés au secrétariat.

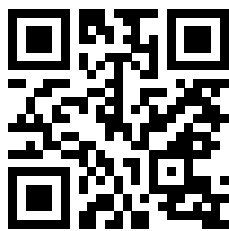


www.myvue.ch-mende.fr

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE

Le laboratoire, accrédité COFRAC, dispose d'un plateau technique moderne et performant. Il assure l'activité de biologie polyvalente (prises de sang et autres examens biologiques) de l'Hôpital Lozère, des établissements de santé et EHPAD du GHT.

Les résultats sont restitués en quelques heures aux médecins responsables des patients. Le laboratoire est aussi ouvert à tout public avec ou sans rendez-vous. Les résultats d'analyses des patients extérieurs sont disponibles en ligne sur : www.mesanalyses.fr ou sur demande auprès du secrétariat du laboratoire.



www.mesanalyses.fr



LA PHARMACIE À USAGE INTÉRIEUR (PUI)

La Pharmacie de l'hôpital est présente sur le site de Mende et de Marvejols. Elle réalise l'achat, le stockage et la délivrance de médicaments et de dispositifs médicaux. Elle est également responsable de la préparation des médicaments anticancéreux, et de la stérilisation des instruments de chirurgie. De plus, elle délivre au public des médicaments hospitaliers spécifiques. Le personnel de la pharmacie veille à la qualité de votre prise en charge médicamenteuse tout au long de votre hospitalisation.

Groupement Hospitalier de Territoire de Lozère



Groupement Hospitalier de Territoire
Lozère

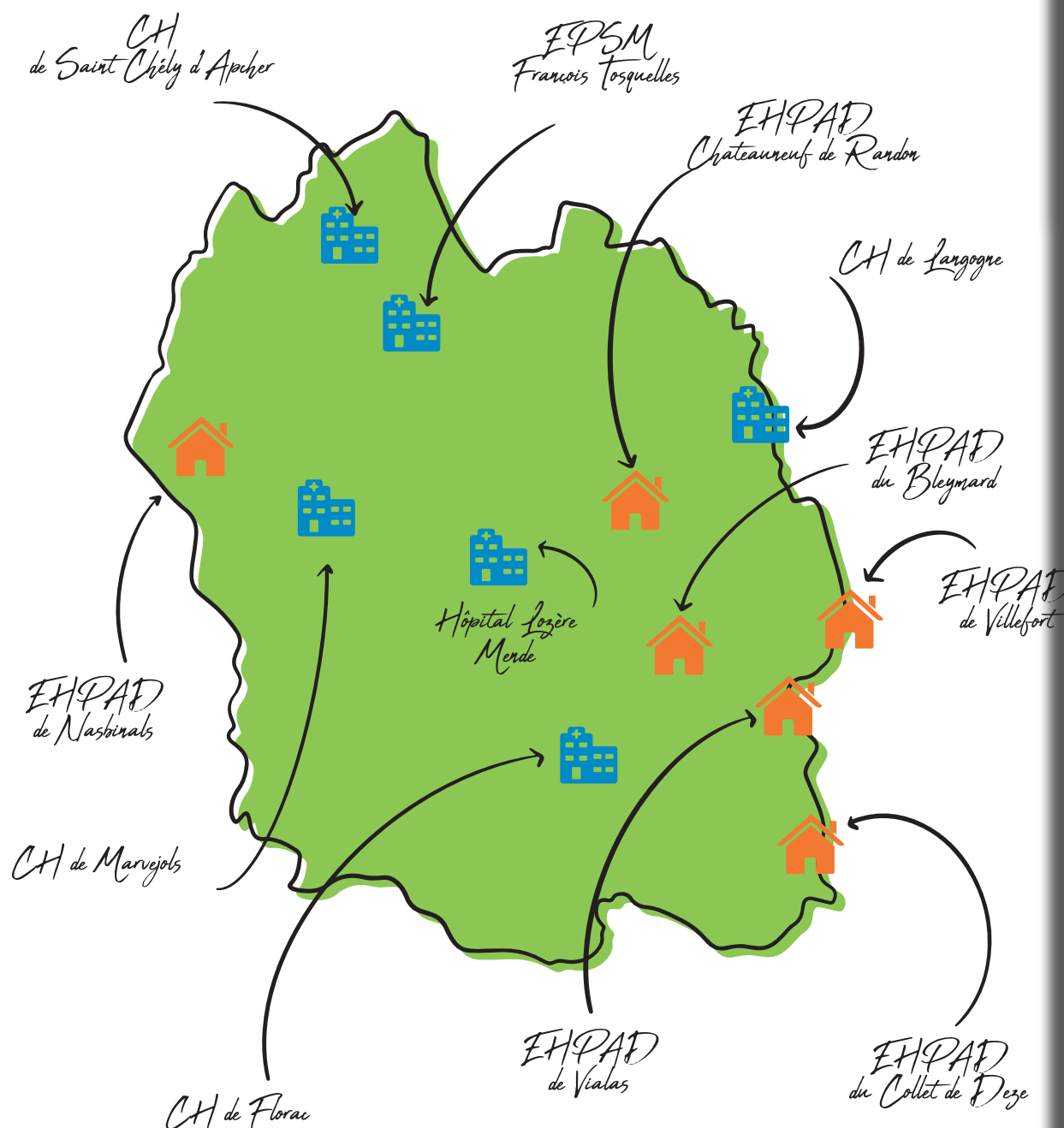
Les établissements de santé et certains EHPAD de Lozère se sont constitués en Groupement Hospitalier de Territoire depuis 2017, le GHT 48.

L'objectif du GHT 48 est de garantir aux patients un meilleur accès aux soins en renforçant la coopération entre les établissements du département autour d'un projet médico-soignant partagé.

L'hôpital Lozère, établissement support du GHT 48, est chargé d'assurer certaines fonctions mutualisées entre les établissements du GHT : stratégie d'informatisation, politique d'achats, formation.

L'Hôpital Lozère est engagé dans une démarche de coopération avec les établissements publics et privés des départements voisins, notamment avec les CHU, afin d'assurer la qualité et la cohérence des parcours de soins des usagers.

Dans le département...



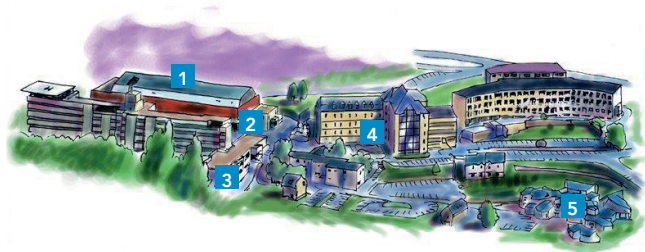
Ce livret d'accueil vous appartient, vous pouvez y déposer vos courriers, ordonnances, rendez-vous de consultation.

Nous contacter

SITE DE LA VALLÉE DU LOT (MENDE)



04 66 49 49 49



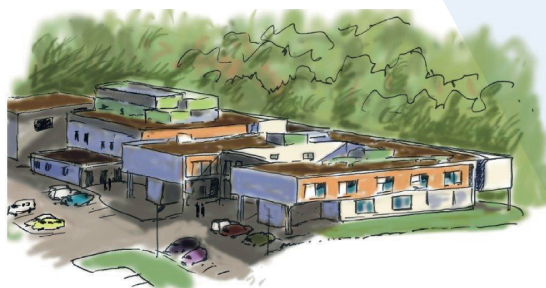
- 1 Bâtiment principal (MCO) - Accueil / Entrée principale
- 2 Entrée urgences
- 3 Entrée maternité
- 4 Ehpad Chaldecoste
- 5 Institut de formation aux métiers de la santé (IFSI, IFAS, etc.)

SITE DU GÉVAUDAN (MARVEJOLS)



04 66 49 52 00

Accueil - Pavillon des consultations
Bloc opératoire - Chirurgie ambulatoire - Secteur
hospitalisation Gévaudan (médecine-chirurgie,
USLD)



ÉTABLISSEMENTS EN DIRECTION COMMUNE

Centre hospitalier de Florac	04 66 49 63 00
Centre hospitalier de Marvejols	04 66 49 52 00
EHPAD du Bleymard	04 66 48 61 15
EHPAD de Villefort.....	04 66 46 80 60

CENTRES DE FORMATION DE L'HÔPITAL LOZÈRE

IFSI Institut de formation en soins infirmiers
et IFAS Institut de formation
des aides-soignants 04 66 49 48 32
secretariatifsil@ch-mende.fr

Centre d'enseignement
des soins d'Urgence
(CESU48) 04 66 49 88 76
secretariatcesu48@ch-mende.fr

Service de formation continue adulte
Hôpital Lozère 04 66 49 88 76

CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE

CAMSP 04 66 49 59 61

Soutenez les équipes
et les projets
de l'Hôpital Lozère

FAITES UN DON



RETROUVEZ-NOUS
SUR LE SITE INTERNET



 www.hopital-lozere.fr
 facebook.com/hopitallozere/